

COMMUNE DE MANTALLOT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté-Egalité-Fraternité

DÉPARTEMENT Côtes d'Armor
ARRONDISSEMENT Lannion

Convocation du 18/09/2026

Nombre en exercice : 11

Nombre Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Dont Nombre de procuration : 01

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre du mois de septembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de Mantallot, légalement convoqués se sont rassemblés en la maison commune sous la présidence de Monsieur Pascal COURGIBET Maire.

Présents : Pascal COURGIBET, Christelle BERGEROT, Jean-Louis THEBAULT, Marie-Laure PAGÈS, Guillaume LE CORRE, Anne-Marie KERAMBRUN, Romuald EVEN, Mélanie SADOUE, Mickaël LE GALL, Laurence NEHR, David POCHIC

Absents excusés et/ou ayant remis procuration : Anne-Marie KERMABRUN donne pouvoir à Pascal COURGIBET

Absents :

Secrétaire de séance : Romuald EVEN

Objet : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal modifiant le tableau des effectifs

Aux termes du Code général de la fonction publique et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'un agent des services techniques remplit les conditions d'avancement de grade.

Il propose au conseil de créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Il conviendra ultérieurement de saisir le Conseil Social Territorial pour supprimer le poste d'agent de maîtrise.

Cette création engendre une modification du tableau des effectifs de la commune :

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 25/09/2026

EMPLOIS PERMANENTS

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE	Emploi permanent	DHS	Emploi pourvu	Situation
Technique	Responsable des services techniques	Agent de Maitrise principal	1	35H		
		Agent de Maitrise	1	35H	1	Agent Titulaire
	Agent polyvalent technique	Adjoint Technique	1	35H	1	Agent Titulaire

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE de créer un poste d'agent de maitrise principal à temps complet.

MODIFIE tel que présenté ci-dessus le tableau des effectifs.

Le secrétaire de séance,
Romuald EVEN



Le Maire,
Pascal COURGIBET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.